

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail- Démocratie - Paix

PRESIDENCE DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI

ORDONNANCE N° 11/78

DU 7 AVRIL 1978

portant ratification par la République Populaire du Congo de l'Accord portant création du Fonds International de Développement Agricole, conclu à Rome le 13 Juin 1976 (F I D A).

(/u l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977,

(/u l'Acte N°005/PCT du 19 Mars 1977 du Comité Central du Parti Congolais du Travail portant création du Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions ;

(/u l'Acte N°001/PCT/CMP du 3 Avril 1977 fixant l'Organisation et structuration du Comité Militaire du Parti ;

Le Comité Militaire du Parti, entendu

O R D O N N E

ARTICLE I.-

Est autorisée la ratification par la République Populaire du Congo de l'Accord portant création du Fonds International de Développement Agricole, conclu à Rome le 13 Juin 1976 (F I D A).

ARTICLE II.-

Le texte de cette Ordonnance sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et exécuté comme Loi de l'Etat./-

Fait à Brazzaville, le 7 AVRIL 1978



Général Joachim YHOMBY - OPANGO.-

K